



NEWSLETTER

DAYS



L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires

Service Communication et Relations Publiques

L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires - N° 0064 du Mardi 25 Août 2026

FISCALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ DE LA SANTÉ : LES ACTEURS MOBILISÉS AUTOUR DES ENJEUX D'UN SYSTÈME DE SANTÉ RÉSILIENT



La Plateforme du Secteur Privé de la Santé en Côte d'Ivoire (PSPSCI), en partenariat avec l'Unité de Coordination des Projets Santé-Nutrition de la Banque mondiale et la Fédération des Organisations et Associations du Secteur Privé de la Santé (FOASPS), a organisé, le mardi 18 août 2026 à l'Hôtel Platinum, la 4^e édition de son atelier thématique de formation destiné aux acteurs du secteur privé de la santé.

Placée sous le thème « **Fiscalité et développement du secteur privé de la santé en Côte d'Ivoire : enjeux, défis et perspectives pour un système de santé résilient** »,

cette rencontre a offert un cadre de réflexion sur les conditions économiques et réglementaires dans lesquelles évoluent les établissements sanitaires privés en Côte d'Ivoire.

L'objectif était notamment de favoriser une meilleure compréhension des enjeux fiscaux et de dégager des pistes susceptibles de contribuer au développement et à la pérennisation des structures privées de santé. Experts, régulateurs, professionnels de santé et partenaires techniques et financiers ont ainsi échangé autour des défis auxquels le secteur est confronté et des perspectives d'amélioration.



NEWSLETTER



L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires

Service Communication et Relations Publiques



Les travaux se sont déroulés en plusieurs temps forts. Des présentations techniques, assurées par des experts et des représentants des structures de régulation, ont permis d'apporter des éclairages sur les différentes problématiques liées à la fiscalité et au développement du secteur privé de la santé.

Les participants ont ensuite pris part à des travaux de groupe interactifs, consacrés à l'analyse de difficultés concrètes rencontrées par les acteurs du secteur. Ces échanges ont été suivis de discussions en plénière, permettant de mettre en commun les réflexions et de dégager des recommandations.

La Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a activement participé à cette rencontre à travers une communication présentée par Dr Jean-Jacques YEBOUE, Sous-Directeur de la Réglementation et du Contrôle des Établissements Sanitaires Privés.

Son intervention, consacrée au **sous-thème « Stratégie de développement du secteur privé de la santé en Côte d'Ivoire », a permis de mettre en lumière les orientations et les actions engagées en faveur d'un secteur privé mieux**

structuré, plus performant et davantage intégré au système national de santé.

Cette communication a également été l'occasion de *rappeler le rôle de la DEPPS en matière de régulation, de contrôle et d'accompagnement des établissements sanitaires privés, dans le respect des normes et exigences en vigueur.* Elle a ainsi souligné l'importance d'une collaboration renforcée entre les acteurs publics et privés pour améliorer l'offre de soins et contribuer à la qualité des prestations sanitaires.



À travers cette quatrième édition, la PSPSCI confirme sa volonté de faire de cet atelier un espace privilégié de formation, de dialogue et de partage d'expériences au profit des acteurs du secteur privé de la santé.

En mettant la fiscalité au cœur des échanges, cette rencontre a permis d'aborder une question déterminante pour la viabilité et le développement des établissements sanitaires privés. Les discussions ont ainsi contribué à rapprocher les différents acteurs autour d'une vision commune : celle d'un secteur privé de la santé plus compétitif, mieux structuré et capable de jouer pleinement

son rôle dans le renforcement de la résilience du système de santé ivoirien.

La poursuite de ce dialogue entre professionnels, autorités de régulation et partenaires techniques et financiers apparaît dès lors comme un levier important pour favoriser un environnement plus propice au développement du secteur privé et, in fine, à l'amélioration de l'accès des populations à des soins de qualité.





NEWSLETTER

DAYS



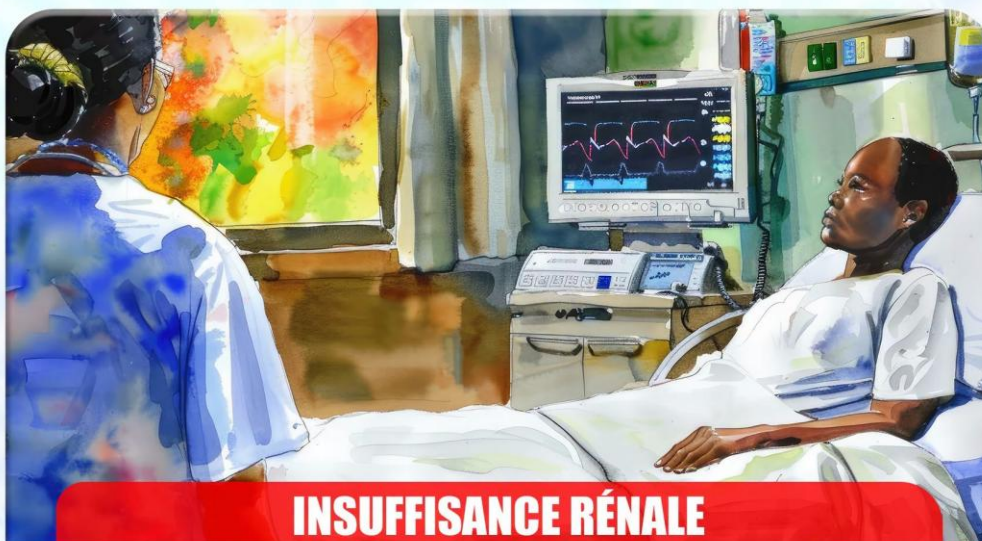
L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires

Service Communication et Relations Publiques

**INSUFFISANCE RÉNALE : EN CÔTE D'IVOIRE, LE DÉPISTAGE PRÉCOCE RECOMMANDÉ
FACE À ENVIRON 12 000 CAS ENREGISTRÉS CHAQUE ANNÉE**



DOSSIER DE LA SEMAINE



INSUFFISANCE RÉNALE **UNE PATHOLOGIE SILENCIEUSE QUI BOULEVERSE DES VIES**

Pour Plus d'informations , contactez le **143**

La Côte d'Ivoire enregistre environ 12 000 nouveaux cas d'insuffisance rénale chaque année, dont plus de 500 en face terminale, selon le rapport annuel de santé (RAS). Au 31 décembre 2025, 1 457 patients étaient sous dialyse sur l'ensemble du territoire national. Selon les spécialistes, les glomérulopathies représentent près de 47 % des cas souvent liées à des infections ou à des maladies comme le VIH ou le diabète. L'hypertension artérielle arrive ensuite avec 25 %, suivie du VIH (15 %) et du diabète (6 %). À ces facteurs médicaux, s'ajoutent des réalités sociales et environnementales préoccupantes notamment : l'automédication, l'usage de médicaments vendus dans la rue, la toxicomanie ou encore une hygiène de vie défectueuse.

Face à la situation le gouvernement ivoirien a progressivement renforcé le dispositif de prise en charge.

Depuis 2023, 59 générateurs de dialyse flambants neufs sont installés à travers les centres d'hémodialyse du pays. Le pays compte désormais 21 centres de dialyse, après l'ouverture de l'antenne d'Erymakouguié, dans le département d'Agboville, en juin 2026.

Source : Site MSHP-CMU



NEWSLETTER

DAYS



L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires

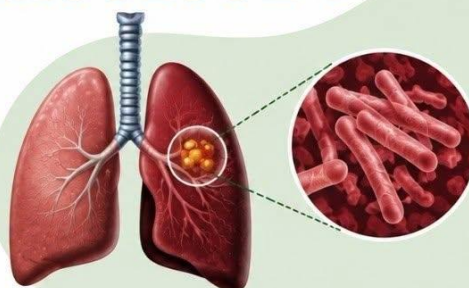
Service Communication et Relations Publiques

TUBERCULOSE : LA CÔTE D'IVOIRE PASSE DU STATUT DE PAYS À FORTE ENDÉMIE À CELUI DE PAYS À ENDÉMIE MODÉRÉE



QU'EST-CE QUE LA TUBERCULOSE ?

La **tuberculose (TB)** est une maladie infectieuse causée par une bactérie (*Mycobacterium tuberculosis*). Elle touche principalement les **poumons**, mais peut également atteindre d'autres organes comme les ganglions, les os, les reins ou le cerveau.



COMMENT SE TRANSMET-ELLE ?



La **tuberculose** se transmet par voie **aérienne**. Lorsqu'une personne atteinte de tuberculose pulmonaire **tousse, éternue, parle ou chante**, elle projette des micro-gouttelettes contenant la bactérie que d'autres peuvent inhaler et qui peuvent causer la maladie.

ELLE NE SE TRANSMET PAS PAR :



Une poignée de main



Le partage des repas



Les vêtements



Les objets du quotidien



UNE TOUX QUI DURE PLUS DE 2 SEMAINES ?

FAITES-VOUS DÉPISTER !

Le dépistage et le traitement sont **GRATUITS**.



ENSEMBLE, MOBILISONS-NOUS POUR METTRE FIN À LA TUBERCULOSE.



www.pnlcti.com



PNLT CI

#StopTB

#EndTB

#SantéPourTous

Le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, Pierre N'Gou DIMBA, a reçu ce mercredi 19 août 2026, une délégation composée de membres du congrès des États-Unis, de la United Nations Foundation et de l'UNICEF Côte d'Ivoire, en présence de plusieurs directeurs coordonnateurs de programmes de santé.

Cette audience a permis d'échanger sur les priorités nationales et les perspectives de renforcement durable du système de santé dans le cadre du Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2026-2030.

Les priorités portaient sur la réduction des décès maternels, néo natus et infantile ; la réduction des maladies chroniques infantiles liées à la malnutrition ; l'accès équitable à la vaccination chez la femme et l'enfant et la prise en charge intégrée des maladies des enfants.

« La vaccination fait partie des mesures de prévention les plus importants car elle permet de préparer le système immunitaire des enfants à lutter contre les maladies et de réduire la mortalité et la morbidité. Le partenariat avec GAVI a permis de sauver des vies à chaque année depuis 2001 », a déclaré M. Pierre N'Gou DIMBA, Ministre ivoirien de la Santé.



NEWSLETTER

DAYS



L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires

Service Communication et Relations Publiques

De son côté, le représentant de la délégation des membres du congrès américain, M. Christ M a félicité la Côte d'Ivoire pour son innovation face aux différentes crises sanitaires : « la Côte d'Ivoire a fait des progrès très importants dans la gestion de la santé, surtout dans les cas de crise sanitaire. Cela prouve que les programmes de santé travaillent de façon unis pour une amélioration constante de la santé de ses populations », a-t-il félicité.

Il a aussi réitéré l'engagement de la United Nations Foundation à soutenir la Côte d'Ivoire dans l'amélioration système de santé au profit des populations.

Grâce aux investissements de partenaires internationaux tels que le Gouvernement américain, Gavi, le Fonds mondial et les Nations Unies la Côte d'Ivoire a pu renforcer les capacités nationales, moderniser les infrastructures sanitaires et rapprocher les services des communautés.

Source : Site MSHP-CMU

LA DEPPS EXAMINE 18 DEMANDES D'INSCRIPTION AUX REGISTRES DE NEUF PROFESSIONS DE SANTÉ : QUATORZE REQUÉRANTS DÉCLARÉS FAVORABLES POUR L'EXERCICE DE LEUR PROFESSION EN CÔTE D'IVOIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

La Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a accueilli, le jeudi 20 août 2026, dans sa salle de conférence, **une session du comité chargé du recensement des registres de plusieurs professions de santé.** Cette rencontre a porté sur **l'examen des demandes d'inscription au registre de neuf professions sanitaires, dans le cadre de la mise à jour des listes des professionnels habilités à exercer en Côte d'Ivoire.**

Cette session avait pour principal **objectif d'établir, au titre de l'année 2026, les listes des acupuncteurs, chiropraticiens, esthéticiens, techniciens en imagerie médicale, diététiciens-nutritionnistes, massothérapeutes, orthoptistes, psychothérapeutes et thanatopracteurs autorisés** à exercer leur profession sur le territoire national.



Au total, **18 dossiers** ont été soumis à l'examen du comité. L'analyse des demandes a notamment porté sur la complétude des dossiers ainsi que sur la conformité des différentes pièces et informations fournies par les requérants, conformément aux exigences applicables à l'exercice de ces professions.



NEWSLETTER

DAYS



L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires

Service Communication et Relations Publiques

À l'issue des travaux, les résultats enregistrés par profession se présentent comme suit :

Acupuncteurs : trois dossiers examinés, dont deux ont reçu un avis favorable et un avis défavorable ;

Chiropraticiens : un dossier examiné, avec un avis favorable ;

Esthéticiens : trois dossiers examinés, dont deux avis favorables et un avis défavorable ;

Techniciens en imagerie médicale : un dossier examiné, avec un avis favorable ;

Diététiciens-nutritionnistes : un dossier examiné, avec un avis favorable ;

Massothérapeutes : deux dossiers examinés, tous deux ayant reçu un avis favorable ;

Orthoptistes : deux dossiers examinés, avec deux avis favorables ;

Psychothérapeutes : un dossier examiné, avec un avis favorable ;

Thanatopracteurs : quatre dossiers examinés, dont deux ont reçu un avis favorable et deux un avis défavorable.



Au terme de cette session, **14 requérants ont obtenu un avis favorable**, soit la majorité des dossiers examinés. Ces professionnels sont ainsi inscrits aux registres de leurs professions respectives au titre de l'année 2026.

Cette procédure d'inscription constitue un dispositif important de régulation des professions de santé. Elle permet notamment de s'assurer que les professionnels répondent aux conditions requises avant leur inscription au registre correspondant et leur habilitation à exercer.

Les requérants ayant obtenu un avis favorable se verront attribuer un numéro d'inscription conformément à la codification en vigueur. Ils recevront également une carte professionnelle, document attestant de leur inscription et leur permettant d'exercer légalement leur profession en Côte d'Ivoire.

À travers ces travaux, la DEPPS poursuit ainsi sa mission de régulation, de contrôle et d'encadrement des professions sanitaires, avec pour finalité de contribuer à la qualité et à la sécurité des soins et services proposés aux populations.





NEWSLETTER

DAYS



L'Hebdomadaire de la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires

Service Communication et Relations Publiques



DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS
ET DES PROFESSIONS SANITAIRES

COMMUNIQUÉ



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE
LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE



La **Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS)** informe tous les promoteurs et propriétaires d'établissements sanitaires privés, que des **missions de contrôle** sont effectuées par ses services dans le cadre du contrôle de la **régularisation administrative** des structures sanitaires privées.



A la suite de l'**Opération Zéro "Clinique" illégale d'ici 2025**, tous les établissements privés de santé ont été invités à régulariser leur situation administrative afin d'obtenir le nouvel arrêté portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'établissements sanitaire privé, conformément au **décret N°2024-855 du 30 septembre 2024** fixant les conditions d'installation et d'exploitation des acteurs de la santé dans le secteur privé et les règles relatives au contrôle des établissements sanitaires privés.



À cet effet, le Ministère de la Santé prie tous les détenteurs de l'ancien arrêté ayant une date de validité illimitée, **de se conformer aux nouvelles dispositions en vigueur en renouvelant leurs autorisations.**



Faute de quoi, il sera procédé à la **mise en demeure** ou à la **fermeture** des établissements sanitaires privés pour infraction conformément à la Loi sur l'Exercice Médicale de 2024 (**Loi n° 2024-240 du 24 avril 2024** portant exercice de la médecine).



La DEPPS invite l'ensemble des promoteurs et propriétaires d'établissements sanitaires privés à **mettre leurs établissements en règle.**

LA DIRECTRICE
Dr Marie-Josèphe BITTY



DEPPS
Direction des Établissements Privés
et des Professions Sanitaires



P.S. : Pour toute information complémentaire, veuillez-vous rapprocher des services de la DEPPS (Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires), sise au Plateau, en face du Ministère des Affaires étrangères.

RÉGULARISER AUJOURD'HUI, C'EST ASSURER LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS DEMAIN.



DEPPS – Plateau
En face du Ministère
des Affaires étrangères



Contact :
2720324632 / 0787589025
ou 0575455757



Mail :
secretariatdepps2@gmail.com



Site web :
depps.sante.gouv.ci



NEWSLETTER

DAYS



L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires

Service Communication et Relations Publiques



NOS CONTACTS



DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES ET DES PROFESSIONS SANITAIRES



Adresse : Abidjan-Plateau | Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Amadou Gon Coulibaly, face au Ministère des Affaires Etrangères. N° PADA 442.
BP V 16 Abidjan - **Contacts** : Mobile : +225 0787589025 - Fixe : +225 2720324632 - Standard : +225 2720332150

Mail : secretariatdeps2@gmail.com - **Site** : www.depps.sante.gouv.ci



Observatoire Digital : WhatsApp : (+225) 05 75 45 57 57 Facebook : [alerteinfodliniqueci](https://www.facebook.com/alerteinfodliniqueci)

GUICHET DES AGREMENTS DES ENTREPRISES SANITAIRES PRIVEES



Adresse : Abidjan-Plateau | Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Amadou Gon Coulibaly, face au Ministère des Affaires Etrangères. N° PADA 442.
BP V 16 Abidjan - **Contacts** : Mobile : +225 0787589025 - Fixe : +225 2720324632 - Standard : +225 2720332150

Mail : guichetagrementdepps@gmail.com - **Site** : www.depps.sante.gouv.ci

Secrétariat Guichet : +225 0171737138



Observatoire Digital : WhatsApp : (+225) 05 75 45 57 57 Facebook : [alerteinfodliniqueci](https://www.facebook.com/alerteinfodliniqueci)

NUMERO VERT DU MSPHCMU : 143



Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle

DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES ET DES PROFESSIONS SANITAIRES